

**VILLE DE
RIORGES**

N° 1_92

OBJET :

FINANCES

**MISE A JOUR DES
DELIBERATIONS POUR
REVISIONS DES
AUTORISATIONS DE
PROGRAMME**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **17 décembre 2020** – 18 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 18 décembre 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Christian SEON, Bénédicte PARIS, Vincent MOISSONNIER et Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Cédric SCHÜNEMANN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Christian SEON Bénédicte PARIS Vincent MOISSONNIER	Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

**MISE A JOUR DES DELIBERATIONS POUR
REVISIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Nabih NEJJAR, adjoint au maire en charge des finances et du personnel expose à l'assemblée :

Par délibération le conseil municipal avait voté des autorisations de programme concernant la construction ou la rénovation de plusieurs équipements. Pour faire face aux évolutions des chantiers et des projets, les autorisations de programme auraient dues faire l'objet d'une révision.

Bien que les crédits aient été inscrits et financés dans les différents budgets, et que leur réalisation n'ait fait l'objet d'aucun dépassement budgétaire, ceux-ci n'ont pas été mis à jour dans les autorisations de programme.

Il est donc proposé de réviser les autorisations de programme et les crédits de paiement pour ces opérations.

Construction local pétanque	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2017	2018	2019
DCM du 7 juillet 2017	180 000	20 000	160 000	-
DCM du 7 février 2019	330 000	10 000	90 000	230 000
DCM du 17 décembre 2020	354 300	10 000	90 000	254 300

Sanitaires Beaucueil	Autorisation de programme	Crédits de paiement	
		2018	2019
DCM du 20 septembre 2018	192 000	68 000	124 000
DCM du 17 décembre 2020	283 000	68 000	215 000

.../...

Sanitaires Les Sables	Autorisation de programme	Crédits de paiement	
		2019	2020
DCM du 26 septembre 2019	110 000	10 000	100 000
DCM du 17 décembre 2020	109 000	10 000	99 000

Château de Beaulieu	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2018	2019	2020
DCM du 13 décembre 2018	180 200	67 200	40 000	73 000
DCM du 24 juin 2020	212 200	67 200	40 000	105 000
DCM du 17 décembre 2020	237 100	67 200	70 000	99 900

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-3 ;

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *par 27 voix pour et 6 abstentions* :

1°) approuve les montants mis à jour des autorisations de programme des opérations suivantes :

- Construction d'un local pétanque : 354 300€
- Sanitaires Beaucueil : 283 000€
- Sanitaires Les Sables : 109 000€
- Château de Beaulieu : 237 100€

2°) clôture ces autorisations de programme

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 18 décembre 2020
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN